# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

### 2017/3551

Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association "Brin d'Guill" pour la gestion des jardins partagés situés rue Montesquieu et rue Cluzan à Lyon 7e sur des terrains municipaux - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur**: Mme BESSON Dounia

## **SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT**: M. KEPENEKIAN Georges **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

## **ABSENTS NON EXCUSES:**

2017/3551 - JARDINS PARTAGES - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION "BRIN D'GUILL" POUR LA GESTION DES JARDINS PARTAGES SITUES RUE MONTESQUIEU ET RUE CLUZAN A LYON 7E SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3437 du 20 novembre 2017, la Ville de Lyon a acquis plusieurs parcelles appartenant à la Métropole de Lyon qui ont été concernées par l'aménagement de l'espace public du secteur Mazagran :

- les parcelles AN57, AN153 et AN155 ont été acquises par la Ville, formant avec la parcelle municipale AN56 le jardin partagé de l'îlot d'Amaranthes ;
- la parcelle AN 47 et une partie de la parcelle AN49, acquises par la Ville, formant le jardin des Silybes.

L'association Brin d'Guill anime, depuis 2005, le jardin partagé de l'Ilot d'Amaranthe et depuis 2014, le jardin des Silybes issu de l'aménagement de la place Mazagran.

Suite à l'acquisition de parcelles métropolitaines par la Ville de Lyon, il est proposé de mettre à disposition de l'association, par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2020, un espace d'une superficie de 856 m² représentant une valeur locative annuelle de 4 280 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite subvention dans le cadre de la présente convention.

La présente convention annule et remplace la convention d'occupation temporaire signée le 19 février 2016 entre la Ville de Lyon et l'association Brin d'Guill pour la gestion du jardin des Silybes (parcelles AN47 et une partie de AN49) dont l'échéance est le 31 décembre 2018.

A cette convention, sont joints en annexes, un plan de localisation des deux jardins, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien des terrains ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu la délibération n° 2017/3437 du 20 novembre 2017;

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Brin d'Guill », sise 10 rue Jangot à Lyon 7<sup>e</sup>, pour la gestion des jardins partagés situés rue Montesquieu et rue Cluzan à Lyon 7<sup>e</sup>, sur des terrains municipaux, jusqu'au 31 décembre 2020, est approuvée.
  - 2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON